

ÉTUDES FINANCIÈRES

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS

(Entièrement versés)

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 1894.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1893

Compte de Profits et Pertes.

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1894

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DENORMANDIE, *, ancien gouverneur de la Banque de France, *Président*.
BERGER, O. *, administrateur de la Banque Impériale Ottomane }
VLASTO, O. *. } *Vice-Présidents.* } Comité
MERCET, *, de la maison Périer, Mercet et C^{ie}, banquiers. } de
CARRABY, Calixte, *. } Direction.
CHALVET, administrateur de la Compagnie Foncière de France.
MÉLIODON, P., O. *, administrateur du Crédit Foncier de France.
MOZET, O. *, président honoraire des Chambres syndicales du Bâtiment.
ROUX, Jules-Charles, *, administrateur de la Compagnie universelle du Canal de Suez.
DE SINÇAY.
THIÉBAUT, *, fondateur.

COMMISSION DE CONTROLE

MM. ALLAIN-LAUNAY, *, ancien Inspecteur des Finances, *Président*.
CAMILLE KRANTZ, O. *, Maître des requêtes honoraire au Conseil d'État.
G. MARTIN, ancien Inspecteur des Finances.

COMMISSAIRES DES COMPTES Pour l'Exercice 1893

MM. AUDEMARD D'ALANÇON, C. *, Contrôleur général des armées.
ALLAIN-LAUNAY, *, ancien Inspecteur des Finances.

DIRECTION

MM. ALEXIS ROSTAND, *, *Directeur*,
AUGUSTE GALLAY, *, *Sous-Directeur*,
ÉMILE ULLMANN, *Sous-Directeur*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.	MM.
BADOLLEAU-LEVILLAIN, *	DESEGLISE, *
BARBET-MASSIN.	DEVÈS.
BARBIER fils, *	DIOR.
BAUDET, *	DUNAND.
BERSON.	DURAND.
BLANC.	ESCAILLE (de l').
BOUCHERON, O. *	FOUINAT.
BOUTET, *	FOURET, *
BRAILLARD.	GABRIEL, *
BRESSON.	GASNE, *
CARNAUD.	GAUTIER.
CÉLERIER, *	GHEQUIÈRE, O. *
CHAMBRON.	GUY, *
CHAPUIS.	HARTOG, *
CLAUDON.	HETZEL, O. *
CLERMONT (de).	HUGOT, *
COURTOIS.	LEDUC, *
COUSTÉ, O. *	LEGRAND, *
COUVREUR, *	LE MARCHAND.
DEFERT.	LEROY (René).
DEGALLE.	LESEURE.

MM.
LOMBART, *
LORILLEUX.
LOUSSEL, *
LOVENBACH.
LYON, *
MARCIHAGY, *
MESSENER.
NIZEROLLE.
PINGAULT.
POLLET.
POUPINEL.
ROBERT-DEGASCHES.
SALMON, *
SAMSON, *
SIGAUD fils.
SÉDILLOT.
SUILLIOT, *
THESSET.
VAURY.
WOLFF fils.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS

(Entièrement versés)

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 1894.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1893

Compte de Profits et Pertes.

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1894

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 1894

MESSIEURS,

En vous signalant, l'an dernier, la part toujours plus grande que prenaient dans notre activité les affaires professionnelles de Banque, nous vous indiquions que la réalisation de ce programme, arrêté dès l'origine, devait avoir pour effet d'assurer dans un avenir peu éloigné la fixité des profits, — soit, la rémunération normale de votre capital, sans l'appoint apporté jusqu'à ce jour par les opérations financières.

Cet avenir, un nouvel effort l'a rapproché de nous.

Les opérations financières ont fait complètement défaut en cette année exceptionnellement stérile, — la première, précisément, pendant toute la durée de laquelle nous avons eu la gestion d'un capital versé de 75 millions.

Nous sommes pourtant en mesure de vous répartir un intérêt de

5 0/0, qui, pour ce capital, exigeait des bénéfices supérieurs d'un million à ceux de l'exercice précédent.

Ce résultat emprunte à ces circonstances une portée particulière.

Il prouve que le Comptoir National peut vivre aujourd'hui, par sa seule industrie d'escompte et de banque, dont le rendement ne saurait que s'élever à mesure que s'accroîtront son organisation matérielle et ses moyens d'action.

Les affaires financières, quand elles reprendront, apporteront le surplus, c'est-à-dire l'ampleur des profits.

A ce titre, l'exercice 1893 marqué une étape intéressante dans le développement de votre Société.

PORTEFEUILLES

Toutes les branches de l'activité sociale accusent un large et rapide progrès.

Le mouvement du *Portefeuille français* a été en 1893 de :

	ENTRÉE	SORTIE
	Fr. 3.055.216.409 35	2.948.247.727 »
Contre en 1892	Fr. 2.479.703.799 42	2.372.348.988 58
Différence en faveur		
de 1893	<u>575.512.309 93</u>	<u>575.898.738 42</u>

Déjà, en 1892, l'augmentation avait été de 602 millions, en chiffres ronds, par rapport à 1891, en sorte qu'en deux ans, elle a atteint un milliard 177 millions.

Elle a deux causes :

L'extension de nos escomptes à Paris, qui a été une de nos premières préoccupations ;

Et aussi, pour une large part, l'extension de nos relations à l'Étranger, que nous avons énergiquement poursuivie.

Nous reviendrons, tout à l'heure, sur nos rapports avec l'Étranger, qui nous valent chaque jour de nombreuses et importantes remises sur notre pays.

Quant à nos escomptes à Paris, leur montant excède très sensiblement ceux du Comptoir ancien.

Vous estimerez sans doute, comme nous, que cette constatation est des plus satisfaisantes, et qu'elle suffit à mesurer le chemin parcouru depuis la reconstitution du Comptoir.

La moyenne des effets en portefeuille s'est encore abaissée; elle était de 669 francs en 1892; elle est de 587 francs en 1893, ce qui témoigne d'une rare division de risques et, partant, de la sécurité des engagements.

Nous ne saurions mentionner ces opérations, qui sont la base de notre industrie, sans associer à cette mention notre Conseil d'escompte, dont le dévoué concours et les excellents avis nous sont toujours si précieux.

Le mouvement du *Portefeuille étranger* a été, en 1893, de :

	ENTRÉE	SORTIE
	1.647.444.488 05	1.601.303.323 68
Contre en 1892	Fr. 1.417.648.271 43	1.376.582.969 05
Différence en faveur		
de 1893	<u>229.796.216 62</u>	<u>224.720.354 63</u>

Cette augmentation est due surtout à la reprise des exportations, par plusieurs des pays d'origine où nous avons des Agences, notamment l'Inde et l'Amérique du Nord, de grands articles, tels

que les blés, cotons, graines oléagineuses, indigo, jutes, etc., qui avaient donné lieu, en 1892, à moins de transactions.

Quant au *Portefeuille-Titres*, nous nous référons aux renseignements que vous donne notre Commission de contrôle. Sa composition présente peu de variations avec l'exercice précédent, et comprend, pour la majeure part, des Rentes françaises, des Obligations communales, des Obligations tunisiennes garanties par l'État, des Obligations de chemins de fer, etc.

COMPTES DE CHÈQUES ET D'ESCOMPTE

Le mouvement de ces comptes a été, en 1893, de :

	ENTRÉE	SORTIE
Fr.	2.180.456.492 76	2.032.781.537 38
Contre en 1892. Fr.	2.050.579.369 23	1.913.700.448 16
Différence en faveur		
de 1893 Fr.	<u>129.577.423 53</u>	<u>119.081.089 22</u>

Au 31 décembre 1893, la situation du Comptoir National se présentait avec :

Fr.	40.496.034 31 de plus aux Comptes de chèques et Comptes d'escompte.
	9.952.138 48 de plus aux Comptes courants.
ENSEMBLE. Fr.	<u>20.448.172 79</u> de plus qu'en 1892.

Ces chiffres sont significatifs; ils témoignent de la confiance et de la sympathie croissantes du public à l'égard de votre Société.

DÉPÔTS DE TITRES, ORDRES DE BOURSE

Au 31 décembre 1893, notre inventaire de *Titres* accuse 8.000 dossiers de plus qu'au 31 décembre 1892.

L'importance des *Ordres de Bourse*, que nous avons été chargés d'exécuter, a presque doublé, par rapport à l'année précédente.

Quant à notre service de *coffres-forts loués au public*, il a eu un tel succès que nous avons dû, pendant les mois d'été, décliner des locations, faute de compartiments disponibles. Aussi avons-nous été amenés à agrandir cette installation dans nos locaux de la rue Bergère. C'est un travail auquel nous procédons en ce moment.

Pareille organisation de coffres-forts a été aménagée à notre succursale de la place de l'Opéra; ce service nous donne déjà de bons résultats, en progrès constants.

CAISSES

Le mouvement des *CaisSES* a été de :

	A L'ENTRÉE	A LA SORTIE
Fr.	7.523.220.667 02	7.507.929.115 62
contre en 1892	6.416.840.395 79	6.403.825.057 82
Différence au profit		
de 1893	<u>1.406.380.271 23</u>	<u>1.404.104.057 80</u>

L'augmentation d'un milliard 400 millions, constatée en 1893, présente d'autant plus d'intérêt que notre mouvement de fonds n'a compris cette année aucune opération extraordinaire comme l'avait été, par exemple, en 1891, l'Emprunt Français; elle est

uniquement due à l'expansion de nos affaires quotidiennes de Banque.

REPORTS

Nos reports à Paris, Lyon et Londres, s'élèvent au 31 décembre 1893 à 48.242.919 fr. 40 c. et sont consentis sur des titres immédiatement réalisables, en liquidation de quinzaine ou de fin de mois.

AVANCES

Nos avances, au 31 décembre 1893, se subdivisent en :

Avances sur marchandises.	Fr.	6.750.272 01
» sur valeurs françaises et étrangères.		25.761.450 67
» commerciales et de banque, sous garantie de tiers.		6.165.099 67

Notre Société publie mensuellement, vous le savez, des états de situation très détaillés, qui permettent d'apprécier d'une façon continue l'étendue et la nature de nos avances.

Ces opérations sont suivies, d'ailleurs, par notre Commission de contrôle. Elles ne comportent donc aujourd'hui aucune observation particulière. Nous nous bornerons à indiquer que nous avons soigneusement évité toute avance ou tout crédit de quelque importance, sur les valeurs, — et plus spécialement sur les fonds d'État, — qui ont été l'objet, depuis quelque temps, de spéculations excessives.

ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 1893, le montant des acceptations pour le compte de nos Agences lointaines est de 8.292.092 fr. 82 c., soit à peu près le même qu'au 31 décembre 1892.

Le montant des acceptations et effets à payer pour compte de tiers est de 63.129.582 fr. 17 c., au lieu de 39.556.006 fr. 67 c.

Cet accroissement si marqué est la conséquence des rapports auxquels nous avons déjà fait allusion, et que nous nous sommes efforcés de multiplier, avec les grandes Banques de l'étranger.

Des voyages réitérés, l'attention toujours en éveil pour offrir opportunément nos services, des soins minutieux apportés aux intérêts de nos commettants, le scrupuleux respect que nous observons à l'égard de la clientèle de nos correspondants, ont attiré et retenu au Comptoir National des relations en des pays où le Comptoir ancien avait peu d'attaches.

Vous apprendrez avec satisfaction que, malgré la crise si intense que traverse l'Italie, nos relations avec les banques italiennes ne nous ont laissé aucun mécompte.

SUCCURSALE, BUREAUX DE QUARTIER

Les aménagements préparés à la *Succursale* étant terminés depuis près d'un an, nous pouvons vous donner à présent quelques indications sur son fonctionnement.

La clientèle de passage, de voyageurs, de rentiers et de capitalistes, que nous recherchons, — tandis que la clientèle commerciale fréquente surtout l'hôtel de la rue Bergère, — s'est déjà

sensiblement développée. — Les étrangers et les capitalistes apprécient les avantages que leur offre une organisation des plus complètes, où ils trouvent tout le confort désirable et le fonctionnement des comptes spéciaux qui leur évitent toute espèce de formalités et de perte de temps. Aussi prennent-ils de plus en plus le chemin de nos Bureaux, place de l'Opéra, en même temps que, pour des raisons de convenances analogues, nos correspondants y domicilient volontiers leurs lettres de crédit.

Le bureau de change, les services de coffres, de serres de malles à louer au public, sont aussi de plus en plus fréquentés. — Enfin par quelques opérations récentes, telles que la Conversion Russe 1883, la Conversion de la rente française 4 1/2, nous avons pu mesurer le concours que, grâce à sa situation exceptionnelle au cœur de Paris, la succursale nous donnera pour les émissions publiques.

Nous sommes donc satisfaits de son fonctionnement et en attendons d'excellents résultats. — C'est une question de temps ; nous avons la certitude que, dans quelques années, la succursale sera un de nos meilleurs instruments d'action et de profit.

Les huit bureaux de quartier que nous avons en exercice au 31 décembre 1892 étant entrés dans la période de rendements, nous avons ouvert deux bureaux nouveaux, l'un au boulevard Magenta, l'autre au boulevard Richard-Lenoir, dans des quartiers commerçants où nous désirions être en contact plus direct avec la clientèle.

AGENCES EN FRANCE

Le Comptoir ancien n'avait, vous le savez, que trois agences en France.

Pour un établissement qui entend faire des opérations de banque son principal élément d'activité, ce chiffre était tout à fait insuffisant.

Il faut, en effet, multiplier les champs d'exploitation de manière à accroître les résultats d'ensemble.

Et il n'y a pas, pour la sécurité des opérations et la régularité des profits, de champs meilleurs, pour une Banque comme la nôtre, que les places commerciales et industrielles de province qui constituent des centres d'affaires vivaces, à sa proximité, c'est-à-dire faciles à surveiller.

D'autre part, une Société de crédit, qui ne posséderait que très peu d'agences en province, resterait dans un état d'infériorité relatif au point de vue de la clientèle d'ordres de Bourse et de placements de fonds ; le nombre restreint de guichets dont elle disposerait serait aussi un inconvénient sensible au moment des émissions.

Nous vous avons déjà fait connaître notre intention d'améliorer, dans cet ordre d'idées, notre organisation matérielle. Nous avons commencé cette année à mettre ce programme à exécution :

C'est ainsi que, dans la région vinicole de l'Hérault, si active, où nous avons déjà des attaches par notre ancienne Agence de Marseille, nous avons créé un réseau d'Agences à Montpellier, Béziers et Cette.

Dans l'Est, où le Comptoir National compte de nombreuses sympathies, nous avons pris pied à Dijon.

Dans le Nord, où se trouvent beaucoup de nos actionnaires,

nous nous sommes établis à *Dunkerque*, dont le port appelé, croyons-nous, à un grand avenir, nous intéresse par le transit des marchandises venues d'Australie et de San Francisco, où nous avons de grandes Agences. Nous nous sommes installés aussi à *Roubaix-Tourcoing*, puissants marchés de laine dont les principales Maisons étaient déjà en relations suivies avec nous, pour les crédits destinés à assurer leurs achats en Australie. Nous avons tenu à nous mettre ainsi plus directement à leur portée, au moment où la crise, en ébranlant la plupart des Banques de Melbourne et Sydney, doit les engager à centraliser de plus en plus en nos mains leur service financier.

Les mêmes circonstances et les mêmes raisons nous ont décidés à créer immédiatement des Agences à *Castres* et *Mazamet*, autres centres d'importation lainière, où la vieille et honorable maison J. Fourgassié aîné nous offrait, d'ailleurs, de nous transmettre la suite de ses affaires.

Dans ce *Sud-Ouest*, où nous n'avions naguère encore aucune représentation, nous avons fondé aussi une Agence à *Toulouse*, capitale de la région. Le chef d'une des maisons de Banque les plus importantes et les plus justement considérées de province, M. Ozenne, président de la Chambre de Commerce de Toulouse, nous a aussi cédé ses affaires et s'est associé à la gestion de nos Agences, en acceptant les fonctions de Président du Conseil d'Escompte des Agences de Toulouse et du Tarn, et nous faisant ainsi bénéficier, dès le début, des relations et des sympathies acquises.

Enfin, il nous a paru qu'il y avait aussi quelque parti à tirer de centres plus modestes, et souvent moins favorisés au point de vue des ressources de Banque, où une Société comme la vôtre

pourrait trouver des appoints de profits qu'il convient de ne pas négliger. C'est dans cette pensée que nous avons créé autour de l'Agence de Marseille, des *sous-Agences* à *Aix*, *Salon*, *Manosque* et, auprès de l'Agence de Dunkerque, un Bureau auxiliaire à *Hazebrouck*.

Ces guichets jouent, pour les Agences dont ils relèvent, un rôle analogue à celui de nos Bureaux de quartier à Paris, pour l'Administration centrale.

Toutes ces Agences n'ayant pu être ouvertes que vers la fin de l'année, nous ne pouvons vous donner encore aucune indication sur leurs résultats. Il faudra, d'ailleurs, comme toujours, qu'il s'écoule un certain temps pour qu'elles puissent sortir de la période de mise en train et fournir leur contingent de bénéfices.

Avons-nous besoin d'ajouter que nous entendons bien ne procéder à ce développement, en Province comme à Paris, que successivement, sans hâte, après mûr examen des ressources locales et de nos propres besoins, sur un plan arrêté d'avance et appliqué méthodiquement?

AGENCES ETRANGÈRES

Nous constatons avec satisfaction l'activité croissante et les progrès marqués de l'Agence de Londres.

Pour les agences d'outre-mer, l'exercice 1893 a été bon. Nous devons cependant faire une exception pour celle de Madagascar, où les difficultés de la situation politique paralysent les transactions et produisent un état de malaise qui ne saurait se prolonger sans danger pour le pays et même pour les personnes.

Malgré la crise qui sévit en Australie et qui ne paraît pas encore toucher à sa fin, nos agences en ce pays ont travaillé avec fruit. Sous la prudente mais vigoureuse impulsion d'un de nos collaborateurs les plus éprouvés, qui les avait fondées et dirigées avec un succès ininterrompu, elles nous ont apporté de belles et saines affaires, ayant ce caractère absolument commercial que nous recherchons. Si les profits n'ont pas été exactement en rapport avec le mouvement important d'opérations, cela tient aux dispositions nouvelles que la crise a nécessitées pour assurer les approvisionnements de fonds.

L'Agence de San Francisco, favorisée par une grande exportation de céréales, a réalisé des bénéfices très satisfaisants.

L'Agence établie à Chicago, à titre provisoire, pour l'Exposition de 1893, a clôturé son exercice, après la période d'essai, dans des conditions telles que nous avons jugé intéressant de la maintenir à titre définitif. Nous avons donc désormais deux Agences dans l'Amérique du Nord, où le développement de nos affaires nous déterminera peut-être à en augmenter encore le nombre.

L'Agence de Shanghai, grâce à une habile gestion, a fait une très heureuse campagne. Désirant ne conserver qu'un siège en Chine, pays à monnaie exclusive d'argent, et y concentrer tous nos efforts sur un seul point, nous avons estimé que nous pouvions, sans inconvénient, fermer notre Agence de Hong-Kong. Nous avons d'autant moins hésité à prendre cette mesure, que la place de cette Agence, — dont la liquidation s'effectuera au cours de l'année 1894, — sera occupée par une autre Société de crédit Française avec laquelle nous avons pris des arrangements particuliers. Notre clientèle et nos Agences trouveront auprès

de la Banque de l'Indo-Chine, dont vous savez les liens avec notre Établissement, le même concours qu'elles trouvaient auprès de l'Agence de Hong-Kong.

✕ L'Agence de Calcutta a pu parvenir, à force d'énergie, à présenter un bilan favorable, tandis que l'Agence de Bombay s'est maintenue à peu près sans pertes. Les énormes et incessantes fluctuations de l'argent métal, l'indécision de la politique monétaire, ont créé dans l'Inde les plus graves difficultés aux banquiers. Il n'a rien moins fallu, pour les surmonter, qu'une prudence sans cesse en éveil et une expérience consommée des affaires de ce pays. Si cet état de choses ne changeait pas, nous aurions à examiner s'il ne conviendrait pas de diminuer, dans une certaine mesure, une exploitation dont les résultats ne pourraient plus être en rapport avec les risques et les profits. ✕

BANQUES COLONIALES

Nous avons, comme toujours, prêté aux *Banques coloniales* le concours le plus libéral.

Nous avons particulièrement élargi ce concours pour la Martinique, qui se ressent encore de la perturbation causée par le cyclone de 1892, et la Banque du Sénégal qui a eu à faire face à des besoins exceptionnels, d'ordre à la fois commercial et militaire.

Les traditions du Comptoir sont, vous le savez, de seconder toujours, autant qu'il est en son pouvoir, les intérêts nationaux.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES -- ÉMISSIONS

Ces opérations, qui constituent d'ordinaire, pour les Sociétés de crédit, un facteur si puissant de profits, ont été nulles cette année.

A peine pouvons-nous mentionner la part que nous avons prise, avec d'autres grands Établissements, à la *Conversion de l'Emprunt Russe 1883* et à la vente d'obligations *Nickel*. Nous avons placé aussi des obligations du *Secteur de Clichy* et de l'ancienne maison *Breguet*, l'une et l'autre entreprises essentiellement Parisiennes, bien connues et appréciées du public. Encore, le nombre de ces titres était-il modeste.

Nous souhaitons que l'année 1894 soit moins stérile en opérations de ce genre, qui doivent figurer aussi en bonne place dans le programme d'un Établissement de notre ordre.

Elles sont, d'ailleurs, de celles qui peuvent être effectuées et renouvelées sans un surcroît appréciable de *Frais généraux*.

FRAIS GÉNÉRAUX

C'est, en effet, l'organisation considérable, complexe, nécessitée par le train des affaires quotidiennes de Banque, qui comporte des frais généraux importants.

Et cette organisation est indispensable à une grande Société de crédit, qui a en vue deux objectifs :

Assurer son existence par sa seule industrie, — et se tenir en mesure d'aborder les émissions, avec le succès que ga-

rantit une clientèle compacte, afin de maintenir une situation de premier plan hautement conquise dans le monde financier international.

Ces frais, pourtant, nous nous sommes attachés à les accroître le moins possible.

Les deux principaux chapitres sont : le *Personnel* et les *Impôts*.

Nous n'insisterons pas sur les impôts. — Ce sont là des charges très lourdes, mais dont vous n'entrevoiez certainement, pas plus que nous, la réduction. Nous nous bornerons à vous rappeler qu'aux termes de la loi sur les patentes, nous payons à l'État à peu près 300 francs par employé. La loi étant récente, le Comptoir ancien avait, de ce chef, beaucoup moins que nous à payer.

Reste le Personnel, dont, pour les motifs ci-dessus indiqués, la rémunération absorbe une large part du chiffre total des dépenses.

Dans leur ensemble, aussi bien que dans cette partie afférente au personnel, nos Frais Généraux restent encore bien au-dessous de ceux du Comptoir ancien. Nos transactions professionnelles dépassent pourtant, dans une proportion marquée, celles de l'ancien Comptoir dont la plus large part de bénéfices était obtenue depuis assez longtemps par les opérations financières. — Avec un personnel moindre, nous avons donc suffi à une tâche plus lourde.

Par les énonciations de chiffres que vous venez d'entendre, — par exemple, ce mouvement de Portefeuille, qui atteint, en y comprenant entrées et sorties, 9 milliards, ce mouvement de Caisse qui va, entre Recettes et Dépenses, au delà de 15 milliards; cette multitude d'effets dont la *moyenne est, par unité, de 587 francs*, — ceux d'entre vous qui sont le plus étrangers aux choses de la Banque peuvent apprécier quel détail énorme, dans le maniement

matériel, dans les écritures, dans la surveillance des risques, entraînent ces opérations, qui doivent être effectuées avec le plus grand ordre, et cependant être inexorablement réglées au jour le jour avec une extrême rapidité.

Vous comprendrez aussi que toutes ces transactions que nous vous avons décrites, qui se renouvellent incessamment dans le monde entier, et au cours desquelles toutes les occasions de pertes doivent être évitées, nécessitent, à l'Administration centrale, non seulement l'initiative, la direction, mais encore la surveillance ininterrompue; — et encore, que les succursales lointaines, les Agences de France, les Bureaux de quartier, obligent également à des services de comptabilité, de contrôle, d'expédition. Pour satisfaire à toutes ces tâches, il nous faut des collaborateurs sûrs, habiles, expérimentés; et ceux-là sont rares dans notre industrie, comme dans toutes les autres. Ces collaborateurs, nous les recherchons, comme les recherchent toutes les Sociétés de crédit, et voulons nous les attacher.

Le public, de son côté, a aujourd'hui des exigences, d'ailleurs bien légitimes, pour la prompte et bonne exécution de ses opérations. Pour lui donner toute satisfaction, il faut un personnel nombreux et des installations complètes, partant coûteuses.

Nous demandons beaucoup à nos employés de tous ordres et tous s'associent à nos efforts. Nous avons à cœur de rendre hommage à un zèle, à un esprit de discipline, d'abnégation, et à un dévouement à notre institution, que nous avons le devoir de récompenser.

C'est vous dire qu'en maintenant, malgré cet ensemble de faits et d'obligations, le montant total de nos frais généraux autour des

chiffres de 1891 et 1892, nous avons été aussi ménagers que possible de vos intérêts.

Telles sont les indications que nous avons tenu à vous donner au sujet d'un des éléments assurément intéressants de notre compte « Profits et Pertes », pour lesquels quelques-uns d'entre vous avaient paru, l'an dernier, désirer quelques détails.

Avant de terminer, nous avons une explication à vous fournir sur la répartition aux parts de fondateur, à laquelle nous allons procéder.

A l'Assemblée générale du 28 mars 1892, sur notre proposition, vous avez voté le report à l'exercice 1892 du solde de 127.924 fr. 39 non réparti sur les bénéfices de l'exercice 1891.

Ce reliquat comprenait trois éléments distincts que nous avons pensé pouvoir sans inconvénient laisser provisoirement indivis :

1°	103.298 96	pour les Actionnaires;
2°	18.229 21	pour les parts de fondateur;
3°	6.396 22	pour le Conseil d'administration.

TOTAL ÉGAL Fr. 127.924 39

En effet, aux termes de l'article 40 de nos statuts, après distribution d'un dividende de 5 0/0 aux Actionnaires, le surplus des bénéfices, sous déduction d'un prélèvement de 5 0/0 au profit du Conseil d'administration, doit être réparti entre les Actionnaires

et les Parts de fondateur dans des proportions déterminées par le montant du capital social.

Un porteur de parts de fondateur, au cours de l'année 1892, nous a fait sommation par huissier d'avoir à procéder à la répartition des sommes revenant aux parts de fondateur dans le solde reporté de 127.924 fr. 39 c.

Nous aurions volontiers déferé à la réclamation, juste en principe, de ce porteur de parts, bien qu'au fond il nous parût prématuré de faire une répartition pour distribuer à 60.000 titres la somme minime de 18.229 fr. 21 c., montant de leurs droits dans le reliquat de 1891.

Mais par une fausse interprétation de l'article 41 de nos statuts, ce porteur évaluait au double de cette somme, c'est-à-dire à 36.458 fr. 42 c., la partie revenant aux parts de fondateur dans le reliquat de l'exercice 1891.

Sur ce point aucune concession n'était possible.

De ce désaccord fondamental sur la question statutaire des droits des parts de fondateur, est né le procès fait à notre Société, procès qui s'est terminé par le jugement du Tribunal de Commerce de la Seine en date du 21 novembre 1892.

Les juges consulaires ont décidé, ce que nous n'avions jamais contesté, que les parts de fondateur avaient droit, sur le reliquat de 1891, à la distribution de la somme de 18.229 fr. 21 c., et ils ont repoussé la fausse interprétation donnée aux statuts et, par suite, la prétention de voir distribuer une somme double, soit 36.458 fr. 42 c.

Si l'adversaire avait immédiatement accepté la décision du Tribunal dès l'année dernière, nous aurions pu vous proposer, ce que nous faisons aujourd'hui, d'autoriser la distribution aux parts

de fondateur de la somme de 18.229 fr. 21 c. Mais le jugement était susceptible des recours ordinaires et nous avons dû attendre que les délais d'appel ou de cassation fussent expirés, ce qui n'a eu lieu que postérieurement à votre dernière Assemblée.

Nous avons donc porté, pour l'exercice 1892, à un compte « Réserve éventuelle » la somme de 24.625 fr. 43 c. comprenant à la fois le dividende revenant aux parts de fondateur (18.229 fr. 21 c.) et les 5 0/0 attribués par les statuts au Conseil d'administration (6.396 fr. 22 c.).

Aujourd'hui que rien n'entrave plus le règlement de ce compte, nous vous proposons d'autoriser :

1° La répartition aux Parts de fondateur de la somme de Fr. 18.229 21

moins celle de 1.506 65 payés au fisc à la date du 31 décembre 1891, soit 16.722 56 donnant 0 fr. 2787 pour chaque part, sous déduction de l'impôt 4 0/0 sur le revenu;

2° La remise au Conseil d'administration des 6.396 fr. 22 c. représentant le prorata de 5 0/0 qui lui est attribué sur les bénéfices de 1891, conformément à l'article 40 des Statuts.

Le solde de 5.448 fr. 48 c. reporté de l'exercice 1892 ne donne lieu à aucune répartition au Conseil ni aux parts de fondateur, et reste acquis intégralement aux actionnaires.

Le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1893 vous indique la somme revenant aux parts de fondateur, soit 1.620 fr. 05 c. Mais, par contre, le compte des parts se trouve débité des droits, payé au fisc en leur acquit du 1^{er} janvier 1892 au 31 décembre 1893, s'élevant à 12.459 fr. 46 c., y compris un supplément de droits réclamés pour les exercices 1891 et 1892 par l'Administration de l'Enregistrement.

En résumé, après la répartition proposée, le compte « Parts de fondateur » présentera un solde *débit* de 10.839 fr. 41 c. à reprendre sur les bénéfices qui pourront être prélevés à leur profit dans les prochains exercices.

En droit strict, d'après l'avis de nos conseils, nous aurions pu imputer ce débours de 12.459 fr. 46 c. sur les bénéfices distribuables de l'exercice 1894, et ne faire que la répartition du surplus augmenté du produit de l'exercice 1893.

Nous n'avons pas cru devoir vous proposer cette solution, parce qu'il nous a paru préférable d'enlever tout prétexte à de nouvelles contestations.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Ainsi que nous vous l'avons promis l'an dernier, le produit de votre exploitation vous sera dorénavant réparti à *époques fixes*, et en *deux termes*, le *31 janvier* et le *31 juillet* de chaque année.

En exécution de ces dispositions, nous vous avons distribué, le 31 janvier, 12 fr. 50, en acompte sur les résultats constatés de l'exercice 1893. Si vous approuvez les comptes que nous allons vous présenter, nous vous distribuerons encore 12 fr. 50 le 31 juillet prochain, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finances, soit 5 0/0 du capital mis en œuvre, après déduction de tous amortissements et réserves.

Nous avons à vous donner lecture du *Bilan* et du *Compte de Profits et Pertes* au 31 décembre 1893 :

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

BILAN au 31 Décembre 1893

ACTIF		PASSIF	
CAISSE	Fr. 15.291.531 40	CAPITAL	Fr. 75.000.000 »
{ Espèces en Caisse	8.911.510 52	{ statutaire	Fr. 415.813 05
{ Espèces en Banque	106.968.382 35	{ (Décis. des Assemblées des 5 novembre	3.375.000 »
PORTEFEUILLE { Effets sur France	46.141.164 37	{ 1889, 24 mai et 4 juin 1892).	5.150.972 25
(Effets de Commerce) { Effets sur l'étranger	18.242.919 40	{ supplémentaire	1.100.000 »
REPORTS	7.316.286 05	{ immobilière	260.159 20
BANQUES DES COLONIES FRANÇAISES	18.261.607 66	COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE	Fr. 147.374.955 38
CORRESPONDANTS « Effets à l'Encaissement »	15.875.201 34	COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	75.598.361 76
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	13.218.061 99	COUPONS ET DIVIDENDES A PAYER	7.230.706 93
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES, y compris l'emploi des	27.462.499 93	BANQUES DES COLONIES FRANÇAISES	1.455.505 17
Réserves	6.780.272 01	EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	8.737.462 32
AGENCES HORS D'EUROPE	6.165.099 67	ACCEPTATIONS POUR COMPTE DES AGENCES HORS D'EUROPE	8.292.092 82
{ sur documents et marchandises. Fr.	25.761.450 67	ACCEPTATIONS ET EFFETS A PAYER POUR COMPTE DE TIERS	63.129.582 17
{ sur garanties de tiers	1.644.663 60	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	2.482.593 16
{ sur valeurs françaises et étrangères	8.221.645 17	IMMEUBLE (annuités à régler).	6.099.840 80
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	27.320.928 87	PROFITS ET PERTES :	
TIRAGES A ÉCHÉANCES DES AGENCES HORS D'EUROPE	5.719.512 05	SOLDE non réparti au 31 décembre 1892	Fr. 5.448 18
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	1.332.972 51	EXERCICE 1893	3.958.587 65
{ sur documents et marchandises. Fr.	35.413.027 14	TOTAL	Fr. 404.216.108 59
{ sur garanties de tiers	7.999.836 45		
{ sur valeurs françaises et étrangères	7.250.000 »		
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	Fr. 404.216.108 59		
IMMEUBLES			

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Compte de PROFITS et PERTES au 31 Décembre 1893

DÉBIT		CRÉDIT	
FRAIS GÉNÉRAUX	3.175.968	SOLDE REPORTÉ DE L'EXERCICE 1892	5.448
PRÉLÈVEMENT POUR RÉSERVE IMMOBILIÈRE	71.767	INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES :	7.206.321
Fr.	3.247.736	deduction faite des charges, intérêts et amortissements	
RÉPARTITION :			
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :	497.929		
5 % sur 3.958.587 fr. 65 c., bénéfices nets de l'exercice	40		
AUX ACTIONNAIRES :	3.750.000		
25 francs par action, soit pour 150.000 actions (12 fr. 50 c. acompte payé le 31 janvier, 12 fr. 50 c. solde à payer le 31 juillet)			
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :	532		
Article 40 des Statuts	90		
AUX PARTS DE FONDATEUR :	1.620		
Articles 40 et 41 des Statuts	05		
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :	13.953		
Disponible :	48		
Sur l'exercice 1892	5.448 18		
Sur l'exercice 1893	8.505 80		
Fr.	7.211.772	Fr.	7.211.772
	40		40

Nous avons complété d'avance ces documents par les explications que vous venez d'entendre, et que nous avons voulu très détaillées, sur l'organisation et le fonctionnement de votre Société. Après ces communications, vous aurez, nous n'en doutons pas, le sentiment que le Comptoir National est en large et continu progrès, que sa situation, libre de toute immobilisation, est une des plus saines que puisse présenter un Établissement de crédit. Dotée de moyens d'action déjà puissants, en voie de développements nouveaux pour ses relations comme pour son outillage, servie par un personnel zélé, votre Société a devant elle un bel avenir et se trouve exceptionnellement placée pour bénéficier amplement d'une reprise d'affaires, dès qu'elle se produira.

Voici maintenant, Messieurs, les résolutions sur lesquelles vous avez à délibérer, et qui seront soumises à votre approbation :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des Comptes de l'exercice 1893.

Le vote de cette résolution comporte :

1^o RÉPARTITION du solde du Compte *Profits et Pertes*, s'élevant pour l'exercice 1893 à Fr. 3.958.587 65

Comme suit :

I. A la Réserve statutaire :

5 0/0 sur Fr. 3.958.587 65, montant des bénéfices de l'exercice 1893. Fr.	197.929 40	
---	------------	--

II. Aux Actionnaires :

Intérêt à 5 0/0 ou 25 francs par action sur lesquels un acompte de Fr. 12,50 a été mis en distribution le 31 janvier dernier et le solde Fr. 12,50 payable à partir du 31 juillet sous déduction de l'impôt résultant des lois de finances. Fr.	3.750.000 »	3.947.929 40
---	-------------	--------------

III. Au Conseil d'administration :

Suivant article 40 des Statuts Fr.	532 90	
--	--------	--

IV. Aux Parts de Fondateur :

Suivant articles 40 et 41 des Statuts Fr.	1.620 05	10.658 25
---	----------	-----------

V. Au Compte des Actionnaires :

Solde disponible Fr.	8.505 30	
SOMME ÉGALE AUX BÉNÉFICES DE L'EXERCICE. Fr.		<u>3.958.587 65</u>

2^o APPLICATION du solde reporté de l'exercice 1892 :

Au compte des Actionnaires :

Solde disponible de l'exercice 1892 Fr.	5.448 18	5.448 18
---	----------	----------

En résumé, le Compte des Actionnaires présente un solde créditeur à nouveau de Fr.	<u>13.953 48</u>
--	------------------

DEUXIÈME RÉOLUTION

APPLICATION de la somme de Fr. 24.625 43
mise provisoirement en réserve par le Conseil au 31 décembre 1892,
pour règlement de l'exercice 1891.

1° **Au Conseil d'administration :**

Suivant article 40 des statuts Fr. 6.396 22

2° **Aux Parts de Fondateur :**

Suivant articles 40 et 41 des statuts 18.229 21

A distribuer le 31 juillet prochain aux 60.000 parts, moins
1.506 fr. 65 c. payés au fisc au 31 décembre 1891, soit 0 fr. 2787
par part, sous déduction de l'impôt 4 0/0 sur le revenu.

Fr. 24.625 43

TROISIÈME RÉOLUTION

Réélection ou remplacement de M. Georges MARTIN, membre sortant de la
Commission permanente de contrôle.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Réélection ou remplacement de MM. AUDEMARD D'ALANÇON et ALLAIN-LAUNAY,
comme Commissaires chargés de présenter un rapport sur les comptes de 1894, étant
entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque
cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par un seul Commissaire; fixation de
la rémunération des Commissaires.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE CONTROLE

MESSIEURS,

L'année 1893 a été, plus encore que la précédente, consacrée
aux affaires de Banque. Le Comptoir National d'Escompte a trouvé,
dans ses opérations courantes, qui se développaient chaque jour,
son élément principal d'activité.

Les affaires financières proprement dites, dont votre Société ne
peut pas se désintéresser, ont été, en effet, presque nulles pen-
dant l'exercice qui vient de s'écouler. Nous estimons que la voie
dans laquelle marche et prospère votre Établissement présente,
pour la Société, sa clientèle et ses déposants, une grande sécurité.

En ce qui regarde la Commission de Contrôle, elle a, dans ses
réunions hebdomadaires, pris connaissance des travaux du Comité
de Direction et des procès-verbaux du Conseil d'administration.
En assistant, d'autre part, fréquemment, aux séances du Conseil,
nous avons continué à nous tenir au courant de toutes les opé-
rations sociales et nous avons pu nous assurer de leur conformité
avec les Statuts.

Les disponibilités ont toujours été maintenues suffisantes pour faire face aux exigibilités. La différence entre les disponibilités à vue ou à terme, représentées par les comptes : Caisse, Banque, Portefeuille, Comptes courants débiteurs, Avances sur effets publics, Crédits sur nantissements ou sur garanties, Reports ; et les exigibilités à vue ou à terme provenant des Comptes de dépôts, Comptes courants créditeurs, Effets à payer et Acceptations, s'est présenté comme suit :

DATES		Excédent disponible	
1893 Au	31 Janvier	42.644.388	»
—	28 Février	38.729.453	11
—	31 Mars	42.100.231	87
—	30 Avril	37.003.431	99
—	31 Mai	34.993.429	98
—	30 Juin	30.893.713	37
—	31 Juillet	26.507.340	47
—	31 Août	28.059.023	32
—	30 Septembre	29.657.938	65
—	31 Octobre	20.334.493	21
—	30 Novembre	28.766.304	54
—	31 Décembre	32.639.786	91

Le tableau ci-dessus a été dressé sur les chiffres des situations mensuelles publiées. L'examen de ces chiffres a été complété par une étude plus détaillée, périodique et fréquente, dans laquelle les exigibilités ont été envisagées au point de vue de leur terme, et les disponibilités au point de vue de leur réalisation plus ou moins rapide.

Ce travail a fait ressortir que les ressources immédiates ou d'une réalisation très rapide n'avaient jamais cessé d'être très largement à la hauteur des besoins.

RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES

Le Chapitre : Rentes, Obligations et Valeurs diverses aurait pu être compris dans le tableau ci-dessus des disponibilités, car il se compose, pour la majeure partie, de rente Française, d'obligations Tunisiennes et d'obligations du Crédit Foncier de France ; toutes valeurs pouvant être immédiatement mobilisées. Ce chapitre, dans lequel n'ont jamais figuré de titres étrangers ayant donné lieu à des fluctuations importantes de cours, comprend aussi des valeurs de placement, telles que des obligations des Chemins de fer français et de la Ville de Paris, destinées à satisfaire aux demandes immédiates de la clientèle. Tous les titres qui y sont portés sont évalués, comme d'ordinaire, dans le bilan qui vous est soumis, au cours du 31 décembre 1893.

PORTEFEUILLE

Le Portefeuille, divisé en portefeuille français et portefeuille étranger, a toujours été, dans son ensemble, d'une négociation aisée; il n'a donné lieu, d'autre part, qu'à très peu de mécomptes. Les effets qui le composent proviennent, en majeure partie, de l'escompte du papier de la clientèle toujours plus nombreuse de la Société, et aussi, en ce qui concerne les effets sur Londres, des remises des Agences lointaines du Comptoir.

L'examen des risques, que nous avons fait périodiquement, a toujours donné satisfaction.

REPORTS

Les reports présentent, au 31 décembre 1893, une importante diminution sur le solde à la fin de l'année précédente; ils n'ont pas cessé d'avoir pour objet des valeurs d'une circulation courante.

COMPTES COURANTS DÉBITEURS

Les comptes débiteurs proprement dits comprennent des avances autorisées par le Conseil à des Maisons ou Sociétés d'une solvabilité connue.

Nous avons constamment surveillé ces débits.

Les autres comptes débiteurs représentent des opérations de banque courante d'une durée de quelques jours seulement.

AVANCES GARANTIES

Les avances garanties se divisent en avances sur documents et marchandises, avec une marge assurant la bonne fin de l'opération, avances commerciales et de banque sur garanties de tiers d'une solvabilité connue et avances sur valeurs françaises et étrangères.

Ces dernières ont été consenties avec la marge statutaire de 20 0/0 qui s'est trouvée souvent dépassée.

Un service spécial suit, au jour le jour, les fluctuations du cours de ces titres; la Commission de contrôle y porte aussi son attention.

Voici, au surplus, comment se décomposaient, au 31 décembre, les valeurs servant de gage à ces avances :

Rentes sur l'État français	Fr. 2.494.312 35
Rentes étrangères	7.340.899 05
Actions et Obligations de Chemins de fer français	3.294.939 25
Obligations de Villes françaises	4.773.268 90
Actions et Obligations du Crédit Foncier de France	3.315.301 45
Autres Actions françaises	12.896.594 75
Autres Obligations françaises	4.208.898 90
Actions étrangères	3.689.977 25
Obligations étrangères	8.483.792 80
TOTAL . . . Fr.	<u>44.497.981 40</u>

Le total des avances réalisées était de 25.764.450 fr. 67 c.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Le total des participations financières n'est, au 31 décembre 1893, que de 1.644.663 fr. 60 c. et peut être considéré comme très faible pour une Société de l'importance de la vôtre.

ACCEPTATIONS

Les acceptations données par le Comptoir National d'Escompte ont pris en 1893 un grand développement, conséquence des relations nombreuses que la Société a su conserver ou se créer à l'étranger.

Les clients de cette branche spéciale de l'activité du Comptoir se divisent en : débiteurs par acceptations et débiteurs en vertu de crédits nantis. Une partie des Comptes débiteurs par acceptations avait comme contre-partie des provisions en espèces. Les crédits accordés par le Conseil n'ont été consentis qu'à des Maisons ou Sociétés importantes et ont été suivis avec soin.

Les marchandises et connaissements ont toujours laissé une certaine marge pour la bonne fin du crédit. Les valeurs servant de gage aux acceptations se décomposaient au 31 décembre 1893 en :

Rentes françaises et étrangères	Fr.	7.855.191 40
Actions.		12.002.256 »
Obligations		11.461.697 50
Effets en garantie		2.708.695 »
		<hr/>
TOTAL	Fr.	<u>34.027.839 60</u>

Les utilisations étaient de 28.160.542 fr. 58 c.

Comme pour les avances par caisse, les cours sont suivis par un service spécial et par nous-mêmes.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans vous parler des vérifications périodiques de la Commission de contrôle, qui ont porté, comme par le passé, sur toutes les parties de l'Établissement et spécialement sur la Caisse espèces, la Caisse des titres, et le Portefeuille. Tous ces services ont été trouvés bien tenus.

Nous avons vérifié et visé les situations mensuelles et les bilans semestriels établis conformément à la loi.

Nous avons examiné le compte de Profits et Pertes qui vous est soumis et dont nous avons reconnu l'exactitude. Des amortissements ont été pratiqués, non seulement sur la valeur de l'immeuble de la rue Bergère, mais aussi sur le contentieux et le mobilier.

Nous vous proposons donc, Messieurs, d'approuver le Bilan au 31 décembre dernier, les comptes de l'exercice 1893 et la répartition des Profits et Pertes qui vous est présentée.

Vous avez bien voulu, dans la dernière Assemblée générale, nous nommer à nouveau membres de la Commission de contrôle. Vous avez aujourd'hui à procéder à la nomination d'un membre de notre Commission, renouvelable par tiers chaque année. Celui d'entre nous qui doit sortir cette année est M. Georges Martin, qui est rééligible.

A. ALLAIN-LAUNAY,
C. KRANTZ,
GEORGES MARTIN.

RAPPORT

DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu nous charger d'examiner les écritures du Comptoir National d'Escompte, pour l'exercice 1893. Nous venons vous rendre compte de cet examen, en prenant successivement les différents articles qui composent l'actif et le passif du bilan qui vous est présenté.

Nous commençons par déclarer que les écritures ont été reconnues exactes et parfaitement conformes aux chiffres de cette situation.

Le total du bilan s'élève à 404.246.408 fr. 59 c., alors qu'au 31 décembre 1892, il n'était que de 365.396.978 fr. 51 c., et, au 31 décembre 1891, de 344.243.907 francs. La progression est, comme on le voit, continue et, d'ailleurs, fort sensible d'une année à l'autre.

ACTIF

Caisse.

Espèces en Caisse et en Banque.

Le chiffre à la date du 31 décembre 1893, est de 24.203.064 fr. 92 c. Il ne comporte pas d'explication.

— 37 —

Effets de commerce sur France et sur l'Étranger.

Le montant des Effets sur France est, comme au 31 décembre 1892, de 407 millions de francs en chiffres ronds, celui des Effets sur l'Étranger de 46 millions au lieu de 41 millions de francs. Il y a donc, de ce côté, une notable augmentation.

Ce papier est de nature purement commerciale, et, d'autre part, très divisé. Le nombre des effets a notablement augmenté, en même temps que leur montant d'ensemble.

Reports.

Au lieu de 28.200.000 francs, en 1892, les Reports en cours à Paris, Lyon et Londres, au 31 décembre 1893, représentent 18.240.000 francs. C'est, avec 1892, une différence de près de 10 millions de francs, portant sur les trois places et qui provient du taux moins rémunérateur, à cette date, de ce genre d'opérations.

Les titres, qui constituent la garantie de ces Reports, sont d'une négociation courante; ils se trouvent en dépôt dans les caisses de l'Établissement.

Banques des Colonies françaises.

Le bilan fait ressortir, à l'actif, un chiffre de 7.346.000 francs (Banques de la Martinique et du Sénégal), en diminution de 5.268.000 francs, par rapport au chiffre comparable de l'exercice précédent; mais, d'autre part, nous relevons, au passif, un solde créditeur de 4.455.000 francs (Banques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion et de l'Indo-Chine). L'écart en moins, en tenant compte de ce solde, est de 6.423.000 francs pour 1893.

Correspondants. — Effets à l'encaissement.

Cet article passe de 14.328.000 francs à 18.261.000 francs, avec un accroissement de 3.933.000 francs.

Comptes courants débiteurs.

Au 31 décembre 1893, nous relevons un chiffre de 15 millions 875.000 francs au lieu de 10.230.000 francs à la fin de l'exercice 1892.

Comme pour le poste précédent, cette différence se rattache au développement des affaires sociales, tant au siège central que dans les agences.

Rentes, Obligations et Valeurs diverses.

Les valeurs qui figurent à ce chapitre de l'actif se composent, pour la majeure partie, de rentes sur l'État français, d'obligations tunisiennes et d'obligations du Crédit Foncier de France.

Le chiffre du bilan diffère peu, d'ailleurs, de celui du bilan de 1892 : 13.218.000 francs au lieu de 14.063.000 francs.

L'évaluation des titres est strictement faite, comme d'ordinaire, aux cours du 31 décembre 1893.

Agences hors d'Europe.

Pas de changement sensible dans l'importance des fonds utilisés par ces agences, qui atteint 27.500.000 francs au 31 décembre 1893.

Avances diverses.

L'augmentation que fait apparaître le bilan, pour l'ensemble des trois catégories entre lesquelles se décomposent ces avances, n'est

pas inférieure à 8.300.000 francs. Chacune des catégories y contribue pour sa part.

En dehors des avances sur documents et marchandises et sur garanties de tiers, qui présentent la sécurité ordinaire, les avances sur valeurs françaises et étrangères, qui s'élèvent à 25.761.000 francs, et forment la plus grande partie du chapitre, s'appuient sur un ensemble de valeurs chiffrées à 44.497.000 francs.

La marge est, comme on le voit, pour l'ensemble de ces avances, très supérieure aux exigences des statuts.

Participations financières.

Ces participations s'élèvent à 1.644.000 francs, dépassant de 1 million de francs le chiffre de l'an dernier.

C'est un montant très peu élevé eu égard à l'ensemble des opérations du Comptoir.

Tirages à échéances des agences hors d'Europe.

Ces tirages ont peu varié : 8.970.000 francs en 1892, 8 millions 221.000 francs en 1893.

Débiteurs par acceptations.

Le chiffre du bilan de cette année est de 27.320.000 francs, dépassant de 15.405.000 francs celui de l'année dernière.

Cet accroissement considérable provient de l'extension donnée aux opérations de la Société, notamment du côté des clients importants de l'Administration centrale à l'étranger et de l'agence de Londres.

Crédits par acceptations.

Les crédits se répartissent, ainsi que le montre la situation, entre les mêmes divisions que les avances par caisse, examinées

plus haut. Ils atteignent 35.413.000 francs au lieu de 22 millions 537.000 francs au 31 décembre 1892.

En dehors des crédits sur documents et marchandises et de ceux ouverts sur garanties de tiers, les crédits couverts par des valeurs françaises et étrangères figurent dans ce total pour 28.160.000 francs, gagés, en plus de la sécurité que présentent des correspondants de premier ordre, par un ensemble de titres et effets évalués à 34.027.000 francs.

Comptes d'ordre et divers.

Ce compte comprend les frais de premier établissement (installations, mobilier, coffres-forts), et les écritures en cours avec l'ensemble de nos agences, qui ont été régulièrement appliquées au commencement de 1894.

PASSIF

Capital et réserves.

Il n'y a de modification dans ce chapitre, en dehors de la réserve statutaire, que pour la réserve immobilière destinée à l'amortissement progressif du prix des immeubles de la rue Bergère. Cette réserve s'accroît, pour l'exercice 1893, de 71.767 fr. 85 c. et se trouve ainsi portée à 260.159 fr. 20 c.

Comptes de chèques et d'escompte. Comptes courants divers.

Acceptations et effets à payer.

Le progrès des comptes de chèques et d'escompte et des comptes courants créditeurs, d'une année à l'autre, atteint 20 millions 448.000 francs. — L'accroissement des acceptations et effets

à payer pour compte de tiers se chiffre par 23.573.000 francs. La contre-partie de cette augmentation se trouve dans l'excédent que nous avons constaté plus haut, aux débiteurs par acceptations et crédits par acceptations.

La différence sur les coupons et dividendes à payer et sur les effets remis à l'encaissement n'appelle pas de commentaires.

Comptes d'ordre et divers.

Ce chapitre comprend le compte des « Parts de fondateur » résultant de l'application de la Réserve éventuelle, constituée en 1892, pour l'attribution aux parts à faire sur l'exercice 1891 et dont on a déduit le montant des droits payés, à différentes reprises, au fisc, pour ces parts.

En ce qui concerne l'exercice 1891, cette réserve éventuelle s'élevait à 18.229 fr. 21 c. dont il faut défalquer pour droits payés au fisc, au 31 décembre 1891: 1.506 fr. 65 c., de sorte que le net à répartir est de 16.722 fr. 56 c.

Il en ressort, pour 60.000 parts de fondateur, 0 fr. 2787 par part, que le Conseil vous propose de distribuer.

Nous approuvons pleinement cette distribution, qui donne satisfaction à la partie légitime et non contestée des réclamations produites en justice (jugement du Tribunal de Commerce de la Seine en date du 21 novembre 1892).

Cette décision judiciaire qui, à l'époque de votre dernière Assemblée générale, était encore susceptible de recours, est devenue définitive depuis lors.

En ce qui regarde les exercices 1892 et 1893, il a été porté au débit du compte des « Parts de fondateur » pour droits payés au fisc en 1892 et 1893, une somme de 12.459 fr. 16 c., qui

figure aussi dans ce chapitre des Comptes d'ordre. Mais le Conseil vous propose de n'en pas faire l'application immédiate. Ce débit se trouvera d'ailleurs atténué, ainsi que nous l'indiquons plus loin, de la somme de 1.620 fr. 05 c., montant de l'attribution présentée pour les parts de fondateur dans les bénéfices de l'exercice 1893.

Immeuble. — Annuités à régler.

Le chiffre a diminué de 232.000 francs, par suite du paiement d'égale somme à la Banque de France, à titre d'amortissement de sa créance.

Profits et Pertes. — Proposition de répartition.

Le compte de Profits et Pertes accuse pour l'exercice 1893, déduction opérée des Frais Généraux, amortissements, ainsi que des attributions aux réserves statutaire et immobilière, un solde bénéficiaire net de Fr. 3.760.658 25

Plus, solde reporté de l'exercice 1892. 5.448 18
revenant entièrement aux actionnaires.

Soit. Fr. 3.766.106 43

Sur ce produit, le Conseil vous propose d'attribuer :

1° Aux actions Fr. 3.750.000 »

soit intérêt à 5 0/0 ou 25 francs par action :

12 fr. 50 c. acompte payé le 31 janvier 1894 ;

12 fr. 50 c., solde à payer le 31 juillet
prochain.

A reporter. 3.750.000 »

Report 3.750.000 »

2° Au Conseil d'administration 532 90
(Art. 40 des statuts.)

3° Au compte des parts de fondateur 1.620 05
(Art. 40 et 41 des statuts.)

4° Au compte des actionnaires :

Disponibles sur l'exercice 1892 . 5.448 18 }
Disponibles sur l'exercice 1893 . 8.505 30 } 13.953 48

TOTAL ÉGAL. Fr. 3.766.106 43

Nous sommes d'avis, Messieurs, que vous pouvez accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration et autoriser le paiement du solde de 12 fr. 50 c. par action.

Les Commissaires des Comptes,

AUDEMARD D'ALANÇON,

ALLAIN-LAUNAY.

MOUVEMENT DES CAISSES

ENTRÉES		Fr.	C.
Espèces en caisse au 31 décembre 1892		13.015.337	97
	Fr. C.		
Janvier 1893	644.376.909 39		
Février	532.228.406 87		
Mars	601.497.411 93		
Avril	595.765.491 98		
Mai	675.767.347 50		
Juin	679.317.865 93		
Juillet	677.291.686 70		
Août	580.377.908 67		
Septembre	583.905.680 82		
Octobre	677.489.816 29		
Novembre	611.677.683 81		
Décembre	630.509.119 16		
		7.510.205.329	05
		7.523.220.667	02
SORTIES			
Janvier 1893	640.815.008 33		
Février	553.579.051 13		
Mars	604.448.134 82		
Avril	592.703.178 20		
Mai	677.336.295 21		
Juin	679.988.382 73		
Juillet	678.298.563 79		
Août	578.906.738 30		
Septembre	585.430.528 93		
Octobre	674.825.825 88		
Novembre	609.483.253 85		
Décembre	632.114.134 45		
		7.507.929.115	62
Espèces en caisse au 31 décembre 1893		15.291.551	40
Espèces en banque au 31 décembre 1893		8.911.510	52
ENSEMBLE Fr.		24.203.061	92

MOUVEMENT DES COMPTES DE CHÈQUES et COMPTES D'ESCOMPTE

ENTRÉES		Fr.	C.
Solde au 31 décembre 1892		136.878.921	07
	Fr. C.		
Janvier 1893	153.848.643 76		
Février	155.399.602 56		
Mars	161.730.460 96		
Avril	167.571.454 53		
Mai	181.768.571 63		
Juin	178.501.697 18		
Juillet	173.143.324 68		
Août	152.514.682 59		
Septembre	152.065.055 55		
Octobre	168.483.306 39		
Novembre	189.983.757 76		
Décembre	208.066.984 10		
		2.043.277.571	69
		2.180.156.492	76
SORTIES			
Janvier 1893	156.166.658 09		
Février	144.621.244 04		
Mars	164.879.236 78		
Avril	164.436.423 95		
Mai	174.865.003 55		
Juin	177.439.919 01		
Juillet	174.069.326 03		
Août	152.440.558 41		
Septembre	153.535.364 79		
Octobre	168.447.722 38		
Novembre	189.507.977 96		
Décembre	210.372.702 39		
		2.032.781.537	38
Solde au 31 décembre 1893		147.374.955	38
Comptes courants créditeurs au 31 décembre 1893		75.598.361	76
ENSEMBLE Fr.		222.973.317	14

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — FRANCE

	EFFETS		SOMMES		TOTAUX	
			Fr.	C.	Fr.	C.
ENTRÉES						
Solde au 31 décembre 1892	160.496		107.354.810	84		
Janvier 1893	304.991		198.819.870	14		
Février	292.143		214.339.243	18		
Mars	318.295		231.091.903	06		
Avril	305.684		229.224.362	96		
Mai	336.087		269.436.585	75		
Juin	346.618		264.316.723	33		
Juillet	339.124		256.416.015	20		
Août	338.588		234.189.230	39		
Septembre	351.800		248.456.810	46		
Octobre	366.591		265.712.628	88		
Novembre	391.646		267.086.991	63		
Décembre	418.653		268.770.933	53		
	4.110.220		2.947.861.298	51		
	4.270.716 effets.		Fr.		3.055.216.109 35	
SORTIES						
Janvier 1893	314.357		207.664.807	22		
Février	294.548		196.596.735	02		
Mars	323.155		232.700.608	28		
Avril	297.309		221.766.339	24		
Mai	326.282		255.756.934	86		
Juin	339.951		251.092.961	77		
Juillet	345.757		290.689.895	85		
Août	335.662		234.871.436	90		
Septembre	347.401		238.319.239	17		
Octobre	366.627		284.675.375	47		
Novembre	386.061		262.903.060	53		
Décembre	411.283		271.210.332	69		
	4.088.393		2.948.247.727			
Solde au 31 décembre 1893.	182.323 effets.		Fr.		106.968.382 35	

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — ÉTRANGER

	EFFETS		SOMMES		TOTAUX	
			Fr.	C.	Fr.	C.
ENTRÉES						
Solde au 31 décembre 1892	9.826		41.065.302	38		
Janvier 1893	27.515		163.467.210	33		
Février	27.819		123.824.949	93		
Mars	32.224		137.066.555	49		
Avril	28.789		126.480.876	10		
Mai	33.206		149.139.945	40		
Juin	13.304		147.242.630	89		
Juillet	32.442		167.220.694	04		
Août	34.165		136.972.115	37		
Septembre	29.759		97.430.677	71		
Octobre	33.233		132.483.969	45		
Novembre	31.199		115.248.185	55		
Décembre	30.873		107.801.375	41		
	334.528		1.606.379.185	67		
	364.354 effets.		Fr.		1.647.444.488 05	
SORTIES						
Janvier 1893	26.053		161.410.646	27		
Février	29.112		127.230.883	65		
Mars	28.982		137.392.310	70		
Avril	28.787		132.970.491	45		
Mai	30.737		146.629.802	72		
Juin	30.625		153.855.247	82		
Juillet	30.278		154.538.578	65		
Août	30.671		136.231.026	21		
Septembre	28.398		95.989.003	72		
Octobre	30.876		140.363.097	04		
Novembre	29.412		109.263.791	84		
Décembre	29.103		103.428.443	61		
	353.034		1.601.303.323	68		
Solde au 31 décembre 1893.	11.320 effets.		Fr.		46.141.164 37	

16064
29439
45543

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 19 avril 1894

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont mises aux voix et adoptées.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve les *Comptes* et le *Bilan* tels qu'ils lui sont présentés.
En conséquence, le compte *Profits et Pertes*, s'élevant à Fr. 3.964.035 83

Savoir :

Exercice 1893, déduction faite de frais, amortissements et prélèvements	Fr.	3.958.587 65
Solde non réparti de l'exercice 1892		5.448 18
	Fr.	<u>3.964.035 83</u>

Se répartira comme suit :

1° A la Réserve statutaire :		
5 0/0 des bénéfices de 1893		197.929 40
2° Aux Actionnaires :		
Intérêt à 5 0/0, soit 25 francs par action, sur lequel un acompte de 12 fr. 50 c. a été mis en distribution le 31 janvier dernier, et le solde de 12 fr. 50 c. sera payable à partir du 31 juillet prochain		3.750.000 »
3° Au Conseil d'administration :		
Suivant article 40 des Statuts		532 90
4° Aux Parts de Fondateur :		
Suivant articles 40 et 41 des Statuts		1.620 05
5° Au Compte des Actionnaires :		
Disponible sur l'exercice 1892	5.448 18	} 13.953 48
— — 1893	8.505 30	
SOMME ÉGALE	Fr.	<u>3.964.035 83</u>

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'*Application* de la *Réserve éventuelle* faite au 31 décembre 1892 pour règlement de l'exercice 1891 Fr. 24.625 43

comme suit :

1° Au Conseil d'administration	6.396 22
Suivant article 40 des Statuts.	
2° Aux Parts de Fondateur	18.229 21
Suivant articles 40 et 41 des Statuts.	
(A distribuer le 31 juillet prochain aux 60.000 parts, moins 1.506 fr. 65 c. payés au Fisc au 31 décembre 1891, soit 0 fr. 2787 par part, sous déduction de l'impôt 4 0/0 sur le revenu.)	
SOMME ÉGALE	Fr. <u>24.625 43</u>

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale réélit M. Georges MARTIN comme membre de la Commission permanente de Contrôle.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme MM. AUDEMARD d'ALANÇON et ALLAIN LAUNAY, Commissaires, à l'effet de lui présenter un rapport sur les Comptes de 1894, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par un seul Commissaire.

Elle fixe la rémunération des Commissaires au même chiffre que précédemment.

OPÉRATIONS

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ESCOMPTE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* escompte le papier sur Paris, la Province et l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est le seul établissement français qui ait des Agences en Chine, aux Indes Anglaises, en Australie, à San Francisco, à Madagascar, et qui puisse délivrer, pour ces contrées, des lettres de crédit ou de recommandation auprès de ses propres Agences. Il a aussi des succursales dans les principales villes de France ainsi qu'à Londres. (Voir le tableau spécial.)

RECouvreMENTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge des recouvrements sur Paris, la France, les Colonies et l'Étranger, à des conditions qui sont déterminées dans un tarif adressé à toute personne qui en fait la demande.

DÉPOTS A VUE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* ouvre des comptes de dépôts. Les fonds sont toujours à la disposition des déposants. Un carnet de chèques est délivré à chaque titulaire de compte.

DÉPOTS A ÉCHÉANCE FIXE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit des fonds à échéance fixe.

L'intérêt de ces dépôts est actuellement fixé :

A 6 mois	4 1/2 %
A 1 an	2 1/2 %
A 2 ans	3 %
A 3 ans	3 1/2 %
A 4 ans et au delà	4 %

AVANCES SUR TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* consent des avances sur rentes françaises ou fonds publics étrangers, sur valeurs émises par l'État, les départements, villes et communes et toutes autres administrations publiques, sur actions, obligations, parts d'intérêts des Compagnies de chemins de fer français et étrangers, etc., mais seulement jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes maximum de la valeur au cours de ces titres, et à la condition que ces avances ne soient faites que pour 90 jours au plus; elles peuvent être renouvelées.

Les remboursements anticipés, même partiels, sont acceptés.

ENVOIS DE FONDS

Dans toutes les localités de France et de l'Étranger, chèques et mandats.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre, contre provision préalable, des chèques et des mandats sur la France et l'Étranger.

Il ouvre également, contre provision ou moyennant une garantie agréée par le Conseil d'administration, des crédits libres ou documentaires sur tous les pays du monde.

Il se charge de transmettre ses ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

La commission varie suivant le lieu de paiement et la forme du crédit.

ORDRES DE BOURSE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge d'exécuter **gratuitement**, c'est-à-dire contre simple remboursement des frais réclamés par les agents de change, les ordres de Bourse que ses clients lui adressent et dont la **couverture lui est faite**.

Il se charge aussi de l'exécution des ordres d'achats et de ventes sur toutes les autres places en France et à l'Étranger, moyennant commission et frais de transport des titres.

Les titres achetés garantissent à la Société le montant de l'opération et le solde du compte de l'acheteur, si ce compte est débiteur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se réserve le droit de refuser l'exécution de tout ordre de Bourse ou de tout paiement qui lui serait demandé par dépêche télégraphique, à moins que le client ne se soit mis, au préalable, d'accord avec lui sur un code spécial, de manière à prévenir

les abus. Il décline toute responsabilité pour les erreurs provenant du fait de l'administration des télégraphes.

LETTRES DE CRÉDIT

Pour voyages.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des lettres de crédit sur tous pays.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* a organisé à **sa succursale**, 2, place de l'Opéra (rez-de-chaussée), un service pour les voyageurs, et le paiement des lettres de crédit émises sur ses caisses. (Salons de lecture et de correspondance, service de réception des lettres des accrédités, cabine téléphonique, boîte postale, etc.)

DÉPOTS DE TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en dépôt les titres de toute nature, français ou étrangers, nominatifs ou au porteur. Il encaisse d'office, sans frais, les coupons des titres déposés et les porte au crédit du déposant, valeur cinq jours après l'échéance, pour les encaissements effectués à Paris et en France, et quinze jours après l'échéance pour les encaissements effectués sur d'autres places ou en monnaie étrangère, sous déduction des frais et suivant le cours du change.

Les droits de garde sont perçus par semestre et payables d'avance les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année; ils sont acquis au *Comptoir National d'Escompte de Paris* pour tout semestre commencé.

Les droits de garde sont réduits de moitié pour le semestre en cours quand le dépôt est fait dans les trois derniers mois du semestre.

Tout dépôt qui n'a pas été retiré le jour même où expire le semestre est considéré comme renouvelé aux conditions du *Comptoir National d'Escompte de Paris* à ce moment.

Le déposant reçoit un récépissé spécial pour chaque titre avec indication des numéros. Ce récépissé est nominatif, il n'est cessible ni par simple tradition ni par endossement.

Les récépissés sont soumis au timbre de 0 fr. 60 c.

Afin de pouvoir encaisser en temps utile les intérêts des titres déposés dans ses caisses, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* en détache les coupons une quinzaine de jours avant l'échéance.

Les titres déposés peuvent être retirés de 2 heures à 4 heures le jour même de la demande du retrait (les dimanches et fêtes exceptés), pourvu que cette demande soit parvenue avant midi. Le déposant devra avoir soin de présenter, ou de faire présenter, son récépissé chaque fois qu'il y aura

un changement dans le stock des titres déposés par suite de vente, de remboursement et ce, afin que mention puisse être faite sur ladite pièce.

Les actions du *Comptoir National d'Escompte de Paris* ne sont pas soumises au droit de garde.

TITRES REMBOURSABLES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de l'encaissement de tous titres remboursables à Paris et en province, sous déduction de sa commission.

Ceux payables en monnaies étrangères sont décomptés au change le plus avantageux.

ASSURANCES contre les RISQUES

de REMBOURSEMENT des TITRES AU PAIR

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge d'assurer contre les risques de remboursement les titres cotés au-dessus du pair.

Une notice détaillée contenant les différentes natures de valeurs que le Comptoir peut assurer est envoyée sur demande.

DÉPOTS DE TITRES

Dans les Agences du Comptoir National d'Escompte de Paris à l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit les dépôts de titres dans ses agences étrangères : **Londres, San-Francisco, Melbourne, etc.**

Les clients qui ont déposé leurs titres dans ces agences peuvent, moyennant préavis, les retirer dans les villes de France ou de l'Étranger où le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est établi.

Ces agences sont organisées pour recevoir les dépôts de titres; elles encaissent les coupons des titres déposés dans leurs caisses. Le montant de ces coupons est payé sur la demande des déposants dans l'un des sièges du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, en France ou à l'Étranger.

SOUSCRIPTIONS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de souscrire sans commission à toutes les émissions de titres faites à Paris. Les souscripteurs dans les départements ou à l'Étranger supportent les frais de route des fonds et des titres, ainsi qu'une commission quand il y a lieu.

OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge également de toutes opérations sur titres, telles que versements, libérations, renouvellement de feuilles de coupons, timbrages, transferts, etc., suivant tarif spécial.

PAIEMENT DES COUPONS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* paie sans commission, à Paris, les coupons des valeurs ci-après :

EMPRUNTS D'ÉTATS	
Argentin . . .	6 % 1881
— . . .	5 % 1884
— . . .	5 % 1886 (Douanes)
— . . .	4 1/2 % 1888 or intérieur.
— . . .	4 1/2 % 1888 or extérieur.
— . . .	Province de Buenos-Ayres. 6 % 1888
— . . .	de Cordoba . . . 6 % 1888
— . . .	des Corrientés . . . 6 % 1889
Galicien . . .	4 % 1889 dit Emprunt de propination.
Hellénique . .	5 % 1881
— . . .	5 % 1884
— . . .	4 % 1887
— . . .	5 % 1893
Hollandais . .	2 1/2 % Certificats français.
Madagascar .	6 % 1888
Mexicain . . .	6 % 1890
Norvégien . .	4 % 1880
Ottoman . . .	1854
— . . .	1871
— . . .	Dette convertie, séries B. C. D.
— . . .	5 % Obligations dites des Douanes.
— . . .	4 % 1890 — de priorité.
— . . .	4 % 1890 — de consolidation.
Portugais . .	4 1/2 % 1890 Obligations des Tabacs.
Russe	4 % 1867-1869
—	4 % 1880
—	5 % 1884
—	4 % 1889-1890
—	3 % 1891
—	4 % 1893
—	3 % Obligations Chemins de fer Transcauciens.
—	Intérieurs d'Orient . . . 5 % 1878
—	5 % 1879
Serbes	5 % 1884
—	5 % 1885
—	5 % 1888 (obrt)
—	Obligations hypothécaires de l'État.
Tunisien . . .	3 % 1892
EMPRUNTS DE VILLES	
Ville de Winterthur.	3 60 %
CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
de l'Est. (Actions et Obligations)	—
du Midi. —	—
de Paris-Lyon-Méditerranée —	—
de Paris à Orléans. —	—
de fer régionaux des Bouches-du-Rhône. —	—
du Sud de la France. —	—
de la Réunion (Obligations.) —	—
de Bône à Guelma. —	—
CHEMINS DE FER ÉTRANGERS	
Chemins de fer Andalous. (Obligations.)	—
— Beira Alta. —	—
— Brésiliens de Bahia. —	—
Chemins de fer Méditerranée. —	—
de fer Méridionaux. Réseau Adriatique. —	—
Italiens de la Sicile. —	—
Chemins de fer Morschansk-Sysran. —	—
— Rio Grande do Sul. —	—
— Transcaucasien 5 % —	—
— Poti à Tiflis. —	—
— Sud-Ouest Brésiliens. —	—
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	
Obligations Foncières et Communales.	—

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* paie à présentation les coupons

SOCIÉTÉS CIVILES	
Annuités Nord.	—
— Orléans-Châlons.	—
— Lérrouville-Sedan.	—
Obligations à lots Panama. (Amortissement des).	—
Suez (Parts et cinquièmes de Parts).	—
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES FRANÇAISES	
Banque de l'Algérie. (Actions.)	—
Comptoir National d'Escompte de Paris. (Actions.)	—
Société nançéenne de Crédit Industriel et de Dépôts (Actions.)	—
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES	
Banque centrale du Crédit Foncier de Russie. (Obligations, 1 ^{re} , 4 ^e et 5 ^e séries.)	—
Banco de Credito Real de Brazil (Obligations.)	—
Banque des Chemins de fer orientaux. (Oblig.)	—
Banque Impériale ottomane. (Actions.)	—
Banco nacional ultramarino. (Obligations.)	—
Crédit Foncier égyptien. (Actions et Obligations.)	—
Crédit Foncier serbe. (Uprava Fondova Serbe.) (Obligations.)	—
SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES FRANÇAISES	
Café-Restaurant Américain. (Actions.)	—
Charbons et Briquettes de Blanzv et de l'Ouest (Obligations.)	—
Bénédictine de Fécamp (Distillerie de la). (Act.)	—
Distilleries, Malteries et Brasseries (Grande Société française de). (Actions.)	—
Gaz de Bordeaux. (Actions.)	—
Compagnie Nationale d'électricité. (Système Ferranti.) (Obligations.)	—
Compagnie Nationale de navigation. (Actions.)	—
Maison Bréguet (Actions et Obligations.)	—
Mines de Campagnac. (Actions et Obligations.)	—
Mines du Laurium. (Actions.)	—
Matières colorantes et Produits chimiques de Saint-Denis. (Actions.)	—
Le Nickel. (Actions et Obligations.)	—
Société du passage Jouffroy. (Actions.)	—
Société générale française d'Exploitation et de Traitement des Minerais (Obligations.)	—
Société serbe française d'Éclairage et de voies ferrées (Obligations.)	—
Compagnie française de Tramways (Actions et Obligations.)	—
Société anonyme d'Éclairage électrique (Secteur de la place Clichy. (Actions et obligations.)	—
Société française des Pétroles et de forages artésiens, Zipperlen et C ^{ie} (Actions et Parts de fondateurs).	—
SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ÉTRANGÈRES	
Compagnie des Eaux de Rostoff-sur-Don (Actions.)	—
Société hellénique du Canal de Corinthe. (Obligations 6 0/0.)	—
Société de la Nouvelle-Montagne. (Actions.)	—
Société Minière et Métallurgique des Alpes autrichiennes. (Actions et Obligations.)	—
Société anonyme du Placer Enfin. (Actions.)	—
Société des Tabacs portugais. (Actions.)	—

échus de toutes les valeurs non comprises dans l'énonciation ci-dessus, sous déduction de sa commission.

VALEURS DE PLACEMENT

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre sur simple demande et sans aucuns frais des :

- Obligations des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée ;
 - Obligations des Chemins de fer de l'Est ;
 - Obligations du Chemin de fer d'Orléans ;
 - Obligations des Chemins de fer du Midi ;
- aux mêmes cours que ceux auxquels les délivrent les Compagnies elles-mêmes. Il délivre immédiatement à ses guichets des obligations : Ville de Paris, du Crédit foncier, etc.

ASSURANCES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* assure d'office, aux frais de ses clients, tous les envois d'espèces, de billets de banque ou de titres au porteur qu'il a à leur faire.

Il peut également, sur la demande de ses clients, faire assurer les envois qui lui sont faits. Dans ce cas, l'ordre d'assurer doit lui être donné par la lettre d'envoi.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* met à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers ou des compartiments de coffres-forts au Siège social, 14, rue Bergère; à la succursale, 2, place de l'Opéra et dans ses principales Agences.

Une serre spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., pouvant contenir de l'argenterie, des objets précieux, dentelles, etc.

Les locations sont faites pour un mois, six mois, un an, suivant tarif qui est délivré sur demande aux divers guichets.

Agences, Succursale et Bureaux de quartier
DU
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | |
|---|---|
| A. Boulevard Saint-Germain, 176. | F. Place de la République, 21. |
| B. Boulevard Saint-Germain, 3. | G. Rue de Flandre, 24. |
| C. Quai de la Rapée, 2. | H. Rue du Quatre-Septembre, 2 (Pl. de la Bourse) |
| D. Rue Rambuteau, 11. | I. Boulevard Magenta, 84. |
| E. Rue de Turbigo, 16. | K. Boulevard Richard-Lenoir, 92. |

AGENCES EN FRANCE :

AIX	DIJON	MANOSQUE	ROUBAIX
BÉZIERS	DUNKERQUE	MAZAMET	SALON
BORDEAUX	HAZEBROUCK	MARSEILLE	TOULOUSE
CASTRES	LE HAVRE	MONTPELLIER	TOURCOING
CETTE	LYON	NANTES	

AGENCE DE LONDRES : 52, Threadneedle Street, E. C.

AGENCES D'OUTRE-MER :

AUSTRALIE	INDES	ÉTATS-UNIS
MELBOURNE	BOMBAY	CHICAGO
SYDNEY	CALCUTTA	SAN-FRANCISCO
CHINE	MADAGASCAR	
HONG-KONG	TAMATAVE	
FOOCHOW	TANANARIVE	
HANKOW		
SHANGHAI		